

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 11 juillet 2018 à 18h30,****À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	Pouvoir de Marina FERRARI
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Arrivé après la 22 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX JOUANNET	
4	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir d'Aurore MARGAILLAN
6	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
15	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE,	Pouvoir de Claude SAVIGNAC
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
19	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
20	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
21	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	Pouvoir de Jean-François BRAISSAND
22	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
23	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
24	GRESY-SUR-AIX	T	Elisabeth ASSIER	
25	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
26	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
27	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
28	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
29	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
30	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Robert CLERC
31	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
32	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
33	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
34	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
35	TREVIGNIN	S	Nicolas CHAPUIS	
36	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
37	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
38	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
39	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'André GIMENEZ

20 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Marina FERRARI
AIX-LES-BAINS	Aurore MARGAILLAN
AIX-LES-BAINS	Christiane MOLLAR
AIX-LES-BAINS	Pascal PELLER
AIX-LES-BAINS	André GIMENEZ
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE
LE BOURGET DU LAC	Pierre HOCHARD
CONJUX	Claude SAVIGNAC



CHINDRIEUX  
ENTRELACS  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
MERY  
MOUXY  
SAINT PIERRE DE CURTILLE  
TRESSERVE  
VIONS

Marie-Claire BARBIER  
Jean-François BRAISSAND  
Christophe DERIPPE  
Didier FRANÇOIS  
Robert CLERC  
Eudes BOUVIER  
Nathalie FONTAINE  
Gabrielle KOEHREN  
Sylvie L'HEVEDER  
Eric COURSON  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Martine REVOL  
Sophie CASSARO  
Julien BOURGES  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur Pôle Eau  
Directrice de cabinet  
Responsable Tourisme  
Responsable Aqualac  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 4 juillet 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 600 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 38 présents (37 titulaires et 1 suppléant), et 50 votants.

## DÉLIBÉRATION

N° : 27 Année : 2018  
 Exécutoire le : 19 JUIL. 2018  
 Affichée le : 19 JUIL. 2018  
 Visée le : 17 JUIL. 2018

### RESSOURCES HUMAINES Contrats d'apprentissage

Monsieur le Président rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il précise que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Les contrats d'apprentissage seraient conclus conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme préparé	Durée de la formation
Aqualac	1	BPJEPS AAN (diplôme de maître-nageur sauveteur)	12 mois
Assainissement (UDEP)	1	BTSA Gêmeau et autres diplômes en lien avec l'assainissement et la gestion de l'eau	24 mois

Il précise également que l'apprentissage est ouvert aux personnes en situation de handicap et que, dans ces conditions, le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique accompagne financièrement les établissements publics dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap.

Il est donc proposé de recourir aux contrats d'apprentissage. Le comité technique a donné un avis favorable en séance du 28 juin 2018. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets, au chapitre 012 (charges de personnel).

- VU le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code du travail et notamment les articles L.6211-1 et suivants,
- VU la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,
- VU la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie,
- VU le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public
- VU le décret n°93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 39
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 11 juillet 2018

Le Président,  
 Dominique DORD



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Contrats d'apprentissage

---

**Date de transmission de l'acte :** 17/07/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 17/07/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2481 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180711-d2481-DE

---

**Date de décision :** 11/07/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.4. Autres categories de personnels  
4.4.3. Autres